

VILLENY NEWS - n° 64- 10 mai 2023

Bonjour à toutes et à tous,
Une lettre avec des informations utiles à partager sans modération.
Bonne journée.

Brocante - Vide -grenier



Dimanche 21 mai de 7h00 à 17h30,

Rendez-vous sous la Halle et en centre-bourg pour la brocante
et sur le pré communal pour le vide-grenier.

Buvette - Restauration - Parking

Uniquement sur réservation au 06 37 99 71 12

La Vicairerie



Plantations et semis du potager des vivaces.

Quatre matinées auront permis aux jardiniers bénévoles de clore cette première session de chantiers participatifs. On se retrouve à l'automne pour la plantation des fruitiers.

Fête de la nature

Une journée de partage organisée par les 3 maisons à thèmes.

Des ateliers à découvrir à la Maison du Cerf : jeux olfactifs, reconnaissance des animaux et des plantes, moulage d'empreintes, jeux interactifs...

FÊTE DE LA NATURE

A la Maison du Cerf, à Villeny



Venez participer à des animations nature gratuites pour découvrir la Sologne en famille.

Evènement réalisé en partenariat entre la Maison du Braconnage, la Maison des Étangs et la Maison du Cerf

Possibilité d'apporter son pique-nique !



Tondre oui, mais pas n'importe quand !

Rappel de la législation sur les nuisances sonores

Les travaux de chantier, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- **du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 et 19h00**
- **le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00**

L'article R. 1334-31 du CSP indique « qu'aucun bruit particulier ne doit,

par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme... ».

- Le bruit que je fais et qui dérange mes voisins peut me conduire à

- payer
une amende de 68 € à 450 €.
- Dans la rue aussi, je respecte les autres, j'évite d'être bruyant (pot d'échappement détérioré, accélérations intempestives...) sinon je m'expose
à payer une amende de 68 € à 450 €.
- L'emploi de pétards, fusées ou artifices dans l'espace public entraîne
une sanction de 450 €.

Jeudi 25 mai, promenons-nous dans les bois.



Vous ne connaissez pas bien les chemins communaux, vous êtes nouvellement installés à Villeny, vous êtes seul(e) et une promenade en solo, c'est pas rigolo, vous êtes en vacances, votre Municipalité vous propose une balade nivillienne d'environ 1h30. Une fois par mois, le **jeudi matin**, vous pourrez découvrir, avec 2 accompagnateurs, étangs, landes, forêts et bien d'autres choses encore...

Rendez-vous sous la Halle - départ à 9h30 - Inscription gratuite

Pour tous renseignements :

communicationmairie@villeny.fr ou **02 54 98 35 25**

Pour être informé en priorité des nouvelles vidéos, n'hésitez pas à vous abonner à la chaîne Villeny Star en cliquant sur le bouton " s'abonner ".
<https://www.youtube.com/@villenyStar2959>

Culture et partage

Cet espace est à vous.

Vous avez lu un super bouquin ou vu une série géniale, vous avez une recette que vous souhaitez partager, vous avez découvert une chouette promenade...

N'hésitez pas à partager en envoyant les infos à
communicationmairie@villeny.fr

© 2023 VILLENY NEWS
communicationmairie@villeny.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car
vous vous êtes inscrit sur VILLENY NEWS

[Se désinscrire](#)

